

Orientation**G-19****CLAP****FICHE N°X155****Version : 1****Directive 2014/68/UE**

Accepté par le GTP : 08/01/2016

Accepté par le CLAP : 08/01/2016

Référence Directive : Annexe I§2.1.2

Annexe I§3.1.1

Article 1 § 4.3

Sujet : EES Matériaux – Composants d'équipements sous pression**Question :** Quelles exigences s'appliquent aux composants, tels que fonds bombés, boulons, brides, raccords soudés, etc. lorsqu'ils sont mis sur le marché en tant que tels ?**Réponse :**

Pour être incorporés dans un équipement sous pression, les composants qui sont fabriqués à partir de matériaux tels que plaques, bobines et barres, doivent satisfaire à toutes les exigences essentielles de sécurité applicables au procédé de fabrication utilisé ; par exemple, dans la fabrication de fonds bombés soudés, les exigences de l'annexe I points 3.1 et 7.2 s'appliquent en complément des exigences du point 4.

Afin de prouver la conformité à la DESP de l'équipement sous pression qui contient ce composant, le fabricant a besoin de documents pertinents de la part du fournisseur du composant :

- Certificats matière (des tôles, des bobines, des barres, ...),
et lorsque applicable :
- Approbations des modes opératoires de soudage,
- Approbations des soudeurs/opérateurs de soudage,
- Qualifications des opérateurs d'essais non destructifs,
- Rapports des essais non destructifs,
- Rapports des essais destructifs,
- Informations relatives au formage et au traitement thermique
etc.

Ces informations peuvent être fournies sous la forme d'un certificat du composant.

Les exigences de l'annexe I point 4.3 ne sont toutefois pas destinées à un fabricant de composants, qui n'est pas un producteur de matériaux au sens de la DESP, même s'il modifie les propriétés mécaniques du matériau.

Les pièces forgées (y compris les brides forgées), les pièces moulées et les tubes sans soudure sont généralement considérés comme des matériaux. Les raccords constitués à partir de tels « matériaux », sans soudage ultérieur ou autre procédé qui pourrait affecter les caractéristiques du matériau, sont également considérés comme des « matériaux ». Pour les tubes soudés, voir l'orientation DESP G-25 (CLAP X160).

Note : La pratique actuelle peut exiger que les composants soient livrés avec des certificats basés sur la norme EN 10204 « Produits métalliques – Types de documents de contrôle » ou des exigences correspondantes, lorsqu'ils sont mis sur le marché en tant que tels. La DESP n'empêche pas de fournir de tels certificats avec des composants.

Voir également les orientations DESP A-09 (CLAP X015), A-22 (CLAP X027), D-03 (CLAP X105), G-05 (CLAP X141), G-06 (CLAP X142), G-08 (CLAP X144), G-18 (CLAP X154) et G-25 (CLAP X160).

2020/01/04